

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2025

SIMPLIFIER ET RÉORIENTER LA POLITIQUE FAMILIALE VERS LE PREMIER ENFANT -
(N° 839)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° AS29

présenté par
Mme Gruet

à l'amendement n° AS|14 de M. Simion

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 par les mot : « et de rétablir l'universalité des allocations familiales. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rétablissement des allocations familiales est également une demande du groupe Droite
Républicaine, une mesure initialement contenue dans la proposition de loi.